

Conseil Municipal de ST ETIENNE VALLEE FRANCAISE (Lozère)
Procès-Verbal de la séance du 29 janvier 2025 à 18 h 30 mn
dans la salle du Conseil Municipal

Présents : BRAME Michel, BRITO Manuel, DUBOIS Hélène, ELZIERE Jean-Paul, GRANDON Jennifer, JOUANEN Marc, NORRY Bernadette, PAGES Colette, PHILIP Maryse, ROQUIER Alexandre, URRUSTY Cécile et VALDEYRON Patrick

Absent : BÜHLER Bastien

Absente excusée : MONNIER Agnès (procuration à PHILIP Maryse)

Secrétaire de séance : PHILIP Maryse

Président de séance : VALDEYRON Patrick - Maire

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2024
- 2 - Demandes de subvention et plan financier :
 - ° Cour oasis
 - ° Réseau de chaleur
 - ° Adressage
 - ° Rénovation énergétique Les Gravasses 2 (7 logements)
- 3 - Avenir du centre de loisirs
- 4 - Investissement avant le vote des budgets 2025
- 5 - Désignation représentant commission de contrôle des listes électorales
- 6 - Adressage
- 7 - Programme de voirie 2025
- 8 - Remplacement agents absents
- 9 - Location Apt. N° 9 Les Gravasses
- 10 - Questions diverses

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2024.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

II - Demandes de subvention et plan financier :

1 : Cour oasis

Le Maire présente le projet qui s'élève à 63 127,72 € HT et le plan de financement suivant :

Origine des financements	Montant HT	%
Etat (DETR/DSIL)	18 938,32	30
Département	18 938,32	30
Fonds européens	12 625,54	20
Auto financement	12 625,54	20
Total	63 127,72	100

Il demande au conseil de l'autoriser à faire les demandes de subvention aux différents organismes financeurs.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

2 : Réseau de chaleur

Le Maire présente le dossier PRO DCE qui s'élève à 1 032 784,00 € HT et propose le plan de financement suivant :

Origine des financements	Montant HT	%
Etat (DETR/DSIL)	391 642,00	37,90
Département	100 000,00	9,70
Fonds européens	244 505,00	23,70
Auto financement	296 637,00	28,70
Total	1 032 784,00	100,00

Il demande au conseil de l'autoriser à faire les demandes de subvention aux différents organismes financeurs et de valider le projet PRO DCE.

Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 0

Approuvé à la majorité

3 : Adressage

Le Maire présente un devis de fourniture et de pose des panneaux ou plaques qui s'élève à 24 416,00 € HT et propose le plan de financement suivant :

Origine des financements	Montant HT	%
Etat (DETR/DSIL)	9 766,40	40
Autofinancement	14 649,60	60
Total	24 416,00	100

Il demande au conseil de l'autoriser à faire la demande de subvention auprès de l'État.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

4 - Pont de la Rouvière

Pas de retour des services de l'état sur les dossiers intempéries.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5 - Rénovation énergétique Les Gravasses 2 (7 logements)

Le Maire présente le dossier PRO DCE qui s'élève à 645 247,00 € HT et propose le plan de financement suivant :

Origine des financements	Montant HT	%
Etat (DETR/DSIL)	290 361,15	45,00
Département	224 000,00	34,72
Autofinancement	131 885,85	20,28
Total	645 247,00	100

Il demande au conseil de l'autoriser à faire la demande de subvention auprès de l'État.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

A la demande des services préfectoraux, pour pouvoir obtenir les subventions dès 2025, le Maire sollicite le conseil de classer ces 4 dossiers par ordre de priorité

Avis du conseil :

Priorité 1 : Réseau de Chaleur et Rénovation énergétique Les Gravasses 2

Priorité 2 : Cour oasis et adressage

III - Avenir du centre de loisirs

Suite à différentes réunions auxquelles ont assisté Patrick Valdeyron et Bernadette Nory, il semblerait que l'effectif des enfants fréquentant le centre de loisirs soit en baisse et essentiellement les pré-ados.

Compte tenu des travaux programmés dès l'été prochain dans la cour de l'école (réseau de chaleur et cour oasis), il n'est pas envisageable d'accueillir des enfants. Par ailleurs, le transfert de cette structure à la salle polyvalente pendant l'été, est impossible : salle non adaptée et planning de réservations complet.

Après discussion, il a été convenu de proposer une fermeture provisoire pour l'été 2025, mais de réfléchir à une solution alternative si possible.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

IV - Investissement avant le vote des budgets 2025

Le Maire rappelle les textes en vigueur permettant au Maire de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Budget principal COMMUNE :

Rappel des crédits d'investissement ouverts au budget 2024 : 2 564 967,30 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » 68 760 €).

Conformément aux textes applicables, le Maire propose au conseil de l'autoriser à régler les dépenses d'investissement à hauteur de 624 051,82 € (< 25 % de 2 496 207,30 €).

Il demande au conseil d'accepter cette proposition

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

Budget annexe AEP :

Rappel des crédits d'investissement ouverts au budget 2024 : 828 361,43 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » 27 000 €).

Conformément aux textes applicables, le Maire propose au conseil de l'autoriser à régler les dépenses d'investissement à hauteur de 200 340,35 € (< 25 % de 801 361,43€).

Il demande au conseil d'accepter cette proposition

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

V - Désignation représentant commission de contrôle des listes électorales

Le Maire rappelle que la commission électorale est composée d'un représentant de l'Administration (Préfecture), d'un représentant du Tribunal et d'un représentant du Conseil Municipal, chacun avec un suppléant et ce, pour une durée de 3 ans.

La commission de St Etienne ayant été renouvelée en 2022, il convient de désigner un représentant du conseil (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger à cette commission dès 2025.

Rappelant que ni le Maire, ni les adjoints, ni les conseillers municipaux ayant reçus des délégations ne peuvent être désignés, il propose de reconduire, jusqu'à la fin du mandat électoral :

Titulaire : Colette PAGES

Suppléante : Agnès MONNIER

Il demande au conseil d'accepter cette proposition

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

VI - Adressage

Le Maire rappelle la délibération en date du 4 septembre dernier, par laquelle le conseil municipal, dans le cadre de l'adressage, adoptait la dénomination des voies communales ou privées ouvertes à la circulation.

Après avoir repris le tableau de dénomination et de définition de ces voies, et après avoir constaté quelques anomalies ou imprécisions, il présente une nouvelle liste.

Il demande au conseil de l'adopter, de l'autoriser à la diffuser et à transmettre les informations à la Base Adresse Nationale (BAN) en tenant compte de ces modifications ainsi que l'abrogation des délibérations précédentes relatives à l'adressage.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

Départ à 19 h 25 mn de :

- Bernadette NORRY : procuration à Michel BRAME
- Cécile URRUSTY : procuration à Jean-Paul ELZIERE
- Jennifer GRANDON : procuration à Hélène DUBOIS

VII - Programme de voirie 2025

Le Maire présente un chiffrage pour un ensemble de travaux à réaliser sur des portions de diverses voies communales, chiffrage établi par Lozère Ingénierie, dans le cadre du programme voirie 2025 Route de la Frégère - Route des Avelacs et de la Combe des Avelacs - Route du Mazel (Tarascou) - Route de Cabanemagre - Route de l'Enclos. - Andajac.

Le SDEE est maître d'ouvrage et les travaux sont subventionnés à 40 %.

Le Maire demande au conseil son avis sur le choix présenté.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

VIII - Remplacement agents absents

Le Maire indique qu'il faut assurer une continuité de service public même dans le cas où des agents titulaires ou non titulaires, seraient absents pour cause d'arrêt maladie ou autre.

Il demande au conseil de l'autoriser à procéder à un recrutement d'urgence et provisoire, lors de l'absence d'un agent titulaire ou non titulaire, lorsque la continuité de service l'impose, et cela durant toute l'absence du dit agent absent.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

IX - Location Apt. N° 9 Les Gravasses

Les travaux de rénovation de l'appartement n° 9 (T 4) sont terminés. Il peut être mis en location. Après discussion, le Maire propose une location mensuelle de 470,00 € et demande l'avis du conseil.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

X - Questions diverses

Quelques infos :

- Site internet de la Commune : le choix du prestataire étant fait, il nous appartient de saisir les données pour créer le site
- Révision simplifiée du PLUI (CCCML) : les modifications portent sur les toitures et la pose des panneaux photovoltaïques
- Propriété des Abrits : pour officialiser le partage de l'eau de la source qui se trouve sur la propriété ex-VERDELHAN, il faut prendre contact avec les intéressés et, en cas d'accord, mandater un notaire.
- Lozère Habitations : le permis de construire pour les six logements sociaux va être déposé.
- Réseau d'eau : toujours des fuites !
- Le Maire présente une carte IGN retraçant les pistes DFCI sur la commune.
- D'importants travaux de rénovation de la cuisine du Collège vont être entrepris. La commune a été sollicitée pour trouver une solution de dépannage pendant les travaux (6 mois environ). Aucune solution n'est envisageable dans les locaux communaux.
- Conseil municipal des Jeunes, séance du 28/01/25 : des projets vont se mettre en place.

La séance est levée à 20 h 30 mn

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Maryse PHILIP

Patrick VALDEYRON